

MINISTÈRE
DES ARMÉES

INFO SOLDE

AOÛT 2017



Pour toute question sur votre solde,
contactez la cellule solde assistance :

Par téléphone : **0800 00 69 50**

Par mail : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

Revalorisations indemnitaires sur la solde d'août

Douze jours d'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires (ITAOPC) sont désormais payés sur la solde mensuelle au lieu de dix initialement. Ainsi, vous percevez 85 € par mois (au lieu de 70,83 €) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Trois mesures nouvelles seront payées sur la solde d'août (avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2017) :

1. L'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs (MAERO) passe de 75,46 € à 100 € par mois.

2. L'indemnité spéciale de sécurité aérienne (ISSA) passe de 20% à 25% de la solde de base pour le taux 1 et de 17% à 20% pour le taux 2.

Exemple : pour un caporal-chef échelle de solde n°2, 1^{er} échelon (solde de base brute mensuelle : 1 518,27 €), le montant mensuel brut de l'ISSA passe pour le taux 1 : de 303,65 € à 379,56 € et pour le taux 2 : de 258,16 € à 303,65 €.

3. L'indemnité de sujexion d'absence du port base (ISAPB) est doublée et passe de 20% à 40% de la solde de base.

Exemple : pour un Quartier-maître de 1^{re} classe, échelle de solde n°2, 1^{er} échelon (solde de base brute mensuelle : 1 518,27 €), le montant brut de l'ISAPB est désormais de 20,24 € au lieu de 10,12 € par jour.

«Retrouvez chaque mois toutes les informations relatives à votre solde»

INFOS IMPORTANTES

Application du «Parcours professionnels, carrières et rémunérations» (PPCR) aux militaires

Pour des raisons techniques, la mise en œuvre du PPCR présenté dans l'info solde de juin sera payée sur la solde d'octobre (au lieu de celle du mois d'août), mais toujours rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

INFO SSA

Le bulletin de solde «en ligne» au service de santé des armées

A compter du 2 octobre 2017, le personnel militaire et civil titulaire du service de santé des armées (SSA) disposerá d'une version dématérialisée de son bulletin de solde ou de traitement, ainsi que des attestations fiscales éditées par le service du commissariat des armées.

Cette dématérialisation s'inscrit dans le cadre du projet d'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) qui permettra à terme, au personnel éligible du ministère des armées, d'accéder aux documents relatifs à sa rémunération et à sa retraite depuis Internet, de manière privative et totalement sécurisée.

<https://agent-public.gouv.fr>

Où trouver l'information ?

Pour toute question relative à votre solde, vous pouvez vous adresser à tout moment à :

1. Votre correspondant RH de proximité
2. La cellule solde assistance - numéro vert : **0800 00 69 50**
3. La boîte mail de la cellule solde assistance : **solde.assistance.fct@intradef.gouv.fr**

INTRADEF

SGA Connect > portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/ma-solde
DRHAT > portail-drhat.intradef.gouv.fr/DRHAT/solde-et-pension/actualites/l-actualite-solde
Air > portail-drhaa.intradef.gouv.fr/index.php/remuneration-et-indemnisation
Marine > portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/solde-indemnite
SSA > cpo3sa.sante.defense.gouv.fr

INTERNET

www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde

INFO SOLDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

ARMÉE DE TERRE
ARMÉE DE L'AIR
MARINE NATIONALE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES